

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL351

présenté par
M. Mis, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« article »

le mot :

« titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.